

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Provision pour
risques et
charges -
Budget
Principal**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 27 Mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept du mois de Mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 29
▪ représentés : 4
▪ absent : 0

Etai~~ent~~ présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
18 mai 2021

Par procuration : Madame Françoise AMARGER-BRAJON (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Monsieur François ROBIN (Monsieur Laurent SUAU), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Jean-François BERENGUEL) Adjointe, Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

- 3 JUIN 2021

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur Alain COMBES expose :

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

La ville est actuellement partie dans un contentieux visant l'annulation de la délibération n°19693 en date du 24 novembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal, qui annulerait de ce fait le règlement précité.

Ainsi et conformément au principe rappelé ci-dessus, il apparaît nécessaire de prévoir une provision pour contentieux de 5 000 € visant à couvrir une éventuelle charge résultant de litiges encourus.

.../...

Pour mémoire la constitution d'une provision pour litige et contentieux n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la commune de sommes dues. De même cette provision a un caractère provisoire et doit être ajustée en fonction des variations des risques et charges.

Il est donc proposé :

- **D'APPROUVER** la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 5 000 € et pour le recours cité ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière,
- **DE PRENDRE** acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget lors de la prochaine décision modificative.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 6 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le 3 JUIN 2021
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 31 mai 2021
Le Maire,
Laurent SUAU

